

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2009

Présents : MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Dominique NEVEU, Claude DASSE Mme Sylviane BERTIN,
MM. Thierry VANDEBROUCK, Gérard PAQUERAUD, Alain ROCHETTE,
Jean-Jacques LETAILLEUR,

Absents : Fabienne DRUOT donne pouvoir à C. SORET
Marie VONCKEN donne pouvoir à B. LEROY
Christian FAUCHET donne pouvoir à S. BERTIN
Catherine CARPENTIER donne pouvoir à A. ROCHETTE
Gilles THOMAS donne pouvoir à C. DASSE

Secrétaire de séance : Bernard LEROY

La séance est ouverte à 19 h 30

Le conseil a pris position sur le sujet suivant :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de Madame la Préfète des Yvelines d'ouvrir une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Sté VEOLIA PROPLETE GENERIS afin d'épandre le compost urbain issu de l'unité de traitement situé à TRIEL SUR SEINE.

La commune est concernée par le plan d'épandage de ce compost sur des parcelles situées au Bois Thierry (à la limite du périmètre rapproché du captage d'eau potable de la Source De Berval) et entre Grisy Les Plâtres et Cormeilles en Vexin.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Maire d'Epiais-Rhus, attirant l'attention sur les risques que ces épandages font courir au captage d'eau potable de Berval, en particulier par le biais de ruissellements qui se déversent dans le ru de la Laire. Monsieur le Maire rappelle que dans le passé, nous avons pu constater une pollution à l'atrazine qui avait à l'époque rendu nécessaire la pose d'un filtre.

Par ailleurs, si des travaux de mises aux normes de l'usine de Triel Sur Seine sont envisagés, aucune date n'est mentionnée dans les documents qui ont été remis dans le cadre de l'enquête.

Compte tenu de ces éléments, le conseil, **à l'unanimité** émet un avis négatif quant à l'autorisation d'épandre le compost urbain en provenance de l'Usine de Triel Sur Seine sur le territoire de la commune.

La séance est levée à 19 h 45.